

- Contact : [contact@virageenergieclimatpdl.org](mailto:contact@virageenergieclimatpdl.org)
- Notre site : <http://www.virageenergieclimatpdl.org>

## Table des matières

Énergies renouvelables : le tissu industriel français doit être renforcé .....	1
Centrale à charbon de Gardanne : un premier pas vers le pacte territorial de transition .....	2
Les ENR gagnent en compétitivité, mais ont encore besoin de soutiens publics.....	3
Renouvelables électriques : les raccordements ont reculé sous les 2 500 MW en 2019.....	4
Assises Européennes de La Transition Energétique: revivez les temps forts de l'édition 2020 .....	5
Gouverner la transition écologique : démocratie ou autoritarisme.....	5
Energie : « Si la transition écologique par le nucléaire est le choix de la technocratie française, il faut le dire clairement » .....	6

## Énergies renouvelables : le tissu industriel français doit être renforcé

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/energies-renouvelables-etude-ser-tissu-industriel-frnacais-a-renforcer-34938.php4>

Alors que la programmation énergétique jusqu'en 2028 (PPE) est encore en consultation jusqu'au 19 février prochain, le Syndicat des énergies renouvelables (SER) plaide pour des objectifs renforcés. Et pour convaincre, il a publié une étude évaluant la contribution des énergies renouvelables (ENR) à l'économie française incluant toutes les ENR électriques, les biocarburants, la géothermie, le bois énergie ou encore la méthanisation.

Présentée à l'occasion de son colloque annuel, jeudi 6 février, et réalisée par le cabinet EY, l'étude met en évidence la valeur ajoutée des filières ENR selon le scénario haut de la PPE proposé par le Gouvernement à l'horizon 2028. **Ainsi, quand on aura développé le parc solaire et le parc éolien, la méthanisation et le bois-énergie, comme le prévoit la PPE, les ENR généreront 21 milliards d'euros de valeur ajoutée brute en France contre 14 milliards en 2019. Cela représente 10 % de la valeur ajoutée créée actuellement par le secteur industriel. Et 50 % de cette valeur ajoutée sera générée par la chaîne de valeur directe, autrement dit, les développeurs, les équipementiers, les constructeurs, les exploitants et les agriculteurs produisant les matières premières pour les bioénergies. (...)**

### **Des retombées dans les territoires**

Selon l'étude, **le principal bénéficiaire de ces retombées sera l'emploi « car 50 % de la valeur ajoutée sera redistribuée dans les salaires », explique Alexis Gazzo, partner chez EY. Dans leur ensemble, les filières ENR représenteront 236 000 emplois en équivalent temps plein (ETP) en 2028, contre 152 000 en 2019. « Par comparaison, la filière nucléaire c'est aujourd'hui 220 000 emplois, selon la société française d'énergie nucléaire », précise Alexis Gazzo.**

**Les territoires seront aussi les grands gagnants. « Car contrairement à ce qu'on pourrait croire, 80 % de cette valeur ajoutée sera générée en France », détaille Alexis Gazzo. Cela s'explique par le poids important (environ 60 %) des activités ancrées dans les territoires et difficilement délocalisées, telles que l'exploitation et la maintenance, les activités agricoles et l'exploitation forestière. Selon les simulations d'EY, Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle Aquitaine, l'Île-de-France et l'Occitanie seraient les premières régions à en bénéficier. (...)**

L'étude estime par ailleurs à 1,6 milliard d'euros les retombées fiscales des ENR en 2028 contre 1 milliard d'euros en 2019. **Des retombées fiscales bien supérieures au soutien public apporté aux filières. « En 2019, pour 1 euro de soutien public investi, on a 2 euros de valeur ajoutée créée. En 2028, ce sera 2,5 euros », explique EY.**

## **Pour en faire plus il faut renforcer le tissu industriel**

Très logiquement, l'étude démontre que si les objectifs de développement des ENR étaient renforcés, les bénéfiques le seraient également. Une ambition plus forte dans le gaz renouvelable, l'éolien en mer, le bois énergie et la géothermie associée à une politique industrielle forte, se traduirait par une valeur ajoutée supplémentaire de 14 milliards d'euros selon EY. **L'étude préconise d'ailleurs de doubler le taux de contenu local des différentes filières renouvelables et de relancer des démarches de structuration de filière à l'image du programme Windustry, afin de renforcer le tissu des fournisseurs de biens et services.** Le Comité stratégique de filière pour les Nouveaux systèmes énergétiques est d'ailleurs à l'œuvre en la matière. « *L'étude matérialise des impacts pour l'économie et l'emploi. Il ne faut pas oublier la création de filière industrielle. Nous en avons besoin* », a réagi Fabrice Le Saché, vice-président et porte-parole du Medef.

Plus facile à dire qu'à faire. Pour Frédéric Coirier, co-président du mouvement des entreprises de taille intermédiaire (METI) la solution est toute trouvée : « *pour produire plus en France, il faut alléger les taxes de production. Plus vous investissez plus vous en payez. Aujourd'hui, elles représentent 70 milliards d'euros. Il faudrait les diminuer de 15 milliards pour recréer une industrie en France et arrêter d'importer des produits à fort taux carbone.* »

Selon l'étude, le Pacte productif est aussi une opportunité de mettre en place un environnement favorable pour permettre aux entreprises d'investir plus facilement dans la transition énergétique. La ministre de la Transition écologique, Élisabeth Borne, a d'ailleurs évoqué son intention de proposer des allègements fiscaux en la matière.

## Centrale à charbon de Gardanne : un premier pas vers le pacte territorial de transition

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/centrale-charbon-gardanne-pacte-territorial-transition-34897.php4>

Jeudi 30 janvier, Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique, a signé, avec les élus et les acteurs locaux, le document-cadre qui fixe le socle du futur Pacte pour la transition écologique et industrielle du territoire de Gardanne (Bouche-du-Rhône). La secrétaire d'État a fait état « *de discussions constructives* » en vue de préparer la fermeture, en 2022, de la centrale à charbon.

Pour autant, les négociations pourraient s'avérer difficiles. Dans un communiqué, Gazel Énergie, qui possède la centrale, revient sur « *la décision unilatérale du Gouvernement de mettre fin de manière anticipée à la production d'électricité à partir de charbon en France d'ici à 2022* » et explique « *[ne pas pouvoir] assumer seul* » les conséquences territoriales et sociales.

### **Gazel Énergie indemnisée ?**

« *À Gardanne, l'entreprise envisage l'avenir en pérennisant la tranche biomasse sur le site, puis en développant des projets en synergie avec l'activité* », explique l'ancienne filiale du groupe allemand Uniper, rachetée en juillet 2019 par le groupe tchèque EPH. Le site comporte une tranche charbon de 600 mégawatts (MW) et une tranche biomasse de 150 MW. Mais le développement de la biomasse a un prérequis : « *retour à une situation stable du site* », demande l'entreprise. En effet, la centrale n'a quasiment pas produit en 2019, du fait d'une grève lancée en décembre 2018. Le site a, depuis, été affecté par 195 jours de grève.

Un autre sujet pourrait tendre les discussions. Montel, agence de presse spécialisée dans le secteur de l'énergie, rapporte que Gazel Énergie attend une compensation financière pour la fermeture de la centrale. « *Gazel Energie souhaite peut-être prolonger Provence 4 en tant qu'unité à biomasse, mais cela ne va pas être le cas pour l'unité à charbon Provence 5* », explique un représentant syndical de la CGT du site, interrogé par l'agence de presse. « *L'entreprise veut juste obtenir une compensation financière pour sa fermeture car elle l'a acquise dans ce but* », conclue-t-il.

Pour rappel, quatre sites sont concernés par l'objectif de fermeture des centrales à charbon françaises en 2022. Les trois autres ont déjà signé leur Pacte territorial pour la transition

écologique et industrielle : Le Havre (Seine-Maritime), le 13 janvier, Saint-Avold (Loire-Atlantique), le 16 janvier, et Cordemais, le 17 janvier.

Les ENR gagnent en compétitivité, mais ont encore besoin de soutiens publics  
<https://www.actu-environnement.com/ae/news/energies-renouvelables-besoin-soutiens-publics-34907.php4>

*L'éolien et le photovoltaïque sont les filières de production décarbonées les plus compétitives.*

Les filières de production d'énergie renouvelable ont encore gagné en compétitivité, note l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) dans la réactualisation de son étude sur les [coûts des ENR](#), dont la première édition était parue en 2017. Mais si les coûts de production sont proches, voire en deçà des solutions conventionnelles, à l'investissement, les ENR peinent encore à convaincre. Les soutiens publics sont donc encore indispensables pour accompagner leur développement, analyse l'Ademe. D'autant que la trajectoire de la contribution climat énergie a été gelée et que les prix du gaz sont bas.

### **Filières électriques : faire baisser le coût du financement**

*L'éolien et le photovoltaïque sont « les filières de production décarbonées les plus compétitives ». Les coûts de production des installations mises en service entre 2018 et 2020 sont dans une fourchette entre 50 et 71 €/MWh pour l'éolien terrestre et 45 et 81 €/MWh pour les centrales photovoltaïques au sol. À titre comparatif, une nouvelle centrale à gaz à cycle combiné affiche des coûts de production compris entre 50 et 66 €/MWh. « Dans ce contexte, les soutiens publics au mégawattheure (MWh) se réduisent significativement, mais leur rôle assurantiel reste important pour permettre l'accès à des financements à bas coût », relève l'Ademe.*

L'éolien en mer affiche des perspectives avec des coûts encore plus bas : 44 €/MWh pour le [parc de Dunkerque](#) attribué en 2019, avec des estimations entre 24 et 54 €/MWh à l'horizon 2050 pour l'éolien posé, 58 à 71 €/MWh pour le flottant.

### **Chaleur : des coûts d'investissement élevés**

*« Chez les particuliers, les solutions bois énergie offrent des coûts de revient moins élevés et donc globalement plus compétitifs que leurs concurrents conventionnels : entre 62 et 129 €/MWh contre une fourchette de 129 à 161 €/MWh pour le fioul, et de 99 à 115 €/MWh pour le gaz »,* indique l'Ademe. Les pompes à chaleur se situent entre 81 et 126 €/MWh pour les solutions géothermiques, et entre 87 et 143 €/MWh pour les pompes air/eau. Mais le coût d'acquisition particulièrement élevé de ces systèmes de chauffage freine leur développement.

*« Le développement des solutions ENR chez le particulier nécessite le maintien des aides publiques »,* estime donc l'Ademe.

*« Dans le collectif, hors subvention, les solutions ENR ayant le plus fort potentiel de développement (biomasse, solaire thermique ou géothermie de surface) sont plus coûteuses que les solutions gaz : la biomasse (51-96 €/MWh), le solaire thermique sur toiture (64-165 €/MWh) et la géothermie de surface (88-140 €/MWh) ont un coût supérieur à ceux d'une chaudière gaz (51-85 €/MWh) ».*

Certaines grandes installations de solaire thermique, pour alimenter les réseaux de chaleur ou l'industrie, peuvent passer en deçà des 40 €/MWh et être donc très compétitives. La récupération de chaleur fatale (5-36 €/MWh), la biomasse (26-76 €/MWh), sont également compétitives dans l'industrie par rapport au coût de production d'une chaudière gaz (42-58 €/MWh). Mais là aussi, les aides publiques sont encore indispensables pour déclencher les investissements.

Enfin, l'injection pour le biogaz est la solution la moins onéreuse (entre 72 et 112 €/MWh), mais reste bien plus élevée que le gaz naturel (24 €/MWh en 2018).

## Renouvelables électriques : les raccordements ont reculé sous les 2 500 MW en 2019

Pour la deuxième année d'affilée, les raccordements de nouvelles capacités de production d'électricité renouvelable reculent en France. Ils s'établissent à 2 347 MW. La production reste stable à 109 TWh.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/bilan-ser-energies-renouvelables-34939.php4>

*Fin 2019, le parc éolien a atteint 16 494 MW*

En 2019, la capacité de production d'électricité renouvelable a atteint 53 609 mégawatts (MW), en hausse de 4,6 % sur un an. Au total, quelque 2 350 MW ont été raccordés aux réseaux d'électricité : 1 361 MW d'éolien, 890 MW de solaire, 75 MW de bioénergie et 21 MW d'hydraulique.

**Ces chiffres marquent un recul pour la deuxième année de suite, essentiellement du fait du recul des raccordements éoliens.** Pour rappel, en 2017, année record en termes d'ajout de nouvelles installations renouvelables, 2 763 MW avaient été raccordés, dont 1 788 MW d'éoliens. Tel est le principal constat dressé par le panorama de l'électricité renouvelable publié ce jeudi 6 février par le Syndicat des énergies renouvelables (SER), les gestionnaires de réseau RTE et Enedis, l'Association des distributeurs d'électricité en France (ADEeF) et l'agence Opérateurs de réseaux d'énergie (agence ORE).

Le document précise que « *le volume des projets en développement a augmenté de 3 367 MW en 2019 et s'élève, au 31 décembre 2019, à 20 381 MW, dont 9 642 MW d'installations éoliennes terrestres, 3 036 MW d'installations éoliennes en mer, 6 667 MW d'installations solaires, 814 MW d'installations hydrauliques et 222 MW d'installations bioénergies* ».

**La production d'électricité renouvelable s'établit à 109 térawattheures (TWh).** « *Les énergies renouvelables ont participé à hauteur de 23 % à la couverture de la consommation d'électricité de France* », note le document. Cette proportion reste équivalente aux 22,9 % enregistrés en 2018.

### **Baisse de 24 % des raccordements éolien en deux ans**

Fin 2019, le parc éolien a atteint 16 494 MW, soit une hausse de 1 361 MW de la puissance installée sur un an. Le niveau de raccordement enregistré en 2019 « *constitue une baisse par rapport aux trois dernières années, qui avaient vu des raccordements respectivement de 1 584 MW, 1 788 MW et 1 437 MW* », note le document. En l'occurrence, les raccordements ont diminué de 427 MW par rapport à 2017, soit une chute de 24 %. Le panorama rappelle qu'« *à fin 2023, la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) en vigueur vise un parc compris entre 21 800 et 26 000 MW* ». L'objectif bas est atteint à 76 % et 9 642 MW de projets éoliens terrestres, et 3 036 MW de projets éoliens en mer sont inscrits en file d'attente. **Quant à la production 2019, elle s'élève à 34,1 TWh, en hausse de 21,3 % sur un an. Sur l'année écoulée, l'éolien a couvert 7,2 % de la consommation électrique,** souligne le document, précisant que cette proportion est en hausse d'1,3 point par rapport à 2018.

La puissance du parc photovoltaïque s'établit à 9 436 MW au 31 décembre 2019 et enregistre une progression de 890 MW sur douze mois. Les raccordements photovoltaïques ont été identiques à ceux de 2018, explique le document. Aujourd'hui, le bas de l'objectif inscrit dans la PPE (entre 18 000 et 21 000 MW raccordés fin 2023) est atteint à 51 %. « *Le volume des projets en développement a augmenté de 56 % pour les installations solaires par rapport [à fin 2018]* », note le panorama, faisant état de 6 667 MW de projets. **Du côté de la production, 2019 enregistre une hausse 7,8 % avec un volume de 11,6 TWh. Le solaire « couvre désormais 2,5 % de la consommation électrique annuelle, contre 2,3 % en 2018 ».**

Bien sûr, le parc hydroélectrique reste le plus important en termes de puissance installée, comme de production. En 2019, la puissance des barrages français atteint 25 557 MW, en hausse de 21 MW par rapport à 2018. La production reste elle aussi très importante avec un total de 55,5 TWh produits, soit 11,7 % de la demande. Pour autant, ce volume traduit une diminution de 12 % de l'électricité injectée dans le réseau. Le panorama explique ce recul par une année de référence, 2018, marquée par des conditions hydrologiques particulièrement favorables.

Enfin, la capacité installée de la filière bioénergie progresse de 75 MW en 2019, pour s'établir à 2 122 MW. « *Sa production s'est élevée à 7,7 TWh sur l'année 2018 (...), en hausse de 3,4 % par rapport à 2018* », rapporte le bilan annuel. Comme en 2018, elle couvre 1,6 % de la consommation française.

## Assises Européennes de La Transition Energétique: revivez les temps forts de l'édition 2020

En janvier dernier, la 21<sup>e</sup> édition des Assises Européennes de la Transition Energétique a rassemblé près de 3500 participants. Représentants des pouvoirs publics, des mondes économiques, académiques et de la société civile se sont réunis au Palais des Congrès de Bordeaux, pour échanger et débattre pendant trois jours de la transition énergétique, autour du fil rouge « Ensemble, cultivons le pouvoir d'agir ». Au cours de cette 21<sup>e</sup> édition, qui a eu lieu du 28 au 30 janvier, a pu être démontré le rôle prépondérant des collectivités dans la mise en œuvre des politiques énergétiques territoriales en lien avec les autres domaines de la politique urbaine: urbanisme, habitat, économie, environnement, social. Plusieurs temps forts ont émergé lors de ces Assises: nous vous proposons aujourd'hui de revenir sur huit d'entre eux, particulièrement relayés par la presse et sur les réseaux sociaux

[https://www.assises-](https://www.assises-energie.net/fileadmin/Assises_energie/Actualites_stockage/Edition_2020_Bordeaux/FIL_D_ACTUALITE/FEVRIER_2020/BREVE_DU_21_FEVRIER_2020/Breve_temps_forts.pdf)

[energie.net/fileadmin/Assises\\_energie/Actualites\\_stockage/Edition\\_2020\\_Bordeaux/FIL\\_D\\_ACTUALITE/FEVRIER\\_2020/BREVE\\_DU\\_21\\_FEVRIER\\_2020/Breve\\_temps\\_forts.pdf](https://www.assises-energie.net/fileadmin/Assises_energie/Actualites_stockage/Edition_2020_Bordeaux/FIL_D_ACTUALITE/FEVRIER_2020/BREVE_DU_21_FEVRIER_2020/Breve_temps_forts.pdf)

## Gouverner la transition écologique : démocratie ou autoritarisme

<https://www.lafabriqueeconomique.fr/gouverner-la-transition-ecologique-democratie-ou-autoritarisme/>

### **IMPORTANT / INTERESSANT**

La nouvelle Note de La Fabrique Ecologique « Gouverner la transition écologique: démocratie ou autoritarisme » issue du groupe de travail présidé par Eric Vidalenc est désormais disponible en ligne.

Alors que la démocratie, telle qu'elle se matérialise aujourd'hui, traverse une crise de légitimité importante, certains voient dans le réchauffement climatique un nouveau facteur de déstabilisation de ce régime. Ce discours, récurrent dans les médias, affirme qu'une « dictature » ou qu'un régime autoritaire serait plus à même de répondre aux enjeux de transformation sociétaux. C'est en revenant à une définition exhaustive de la démocratie comme principe mais aussi comme processus politique, que cette note entend déconstruire ces propos et alimenter le débat autour de

l'opportunité réciproque que représente un renforcement démocratique par et pour la transition écologique.

Energie : « Si la transition écologique par le nucléaire est le choix de la technocratie française, il faut le dire clairement »

[https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/02/28/energie-si-la-transition-ecologique-par-le-nucleaire-est-le-choix-de-la-technocratie-francaise-il-faut-le-dire-clairement\\_6031208\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/02/28/energie-si-la-transition-ecologique-par-le-nucleaire-est-le-choix-de-la-technocratie-francaise-il-faut-le-dire-clairement_6031208_3232.html)

La députée Marjolaine Meynier (LRM) déplore, dans une tribune au « Monde », la contradiction entre l'affichage politique d'une transition par les « renouvelables » et une réglementation qui favorise la seule électricité nucléaire

### **Tribune. (...)**

Existerait-il une « loi zéro » de la transition énergétique en France ? Les objectifs de la transition énergétique semblent clairs et tenir en trois principes simples : d'abord, supprimer les consommations inutiles (sobriété). Puis, réduire les consommations restantes chaque fois que c'est possible avec un apport technologique (efficacité énergétique). Ensuite, pour les consommations qui ne peuvent être supprimées, favoriser les énergies faibles en carbone (substitution).

### **Aucune énergie n'est totalement décarbonée**

Ce sont les « trois grandes lois » affirmées de la transition énergétique qui valent pour tous les secteurs. Ces lois, dans cet ordre, sont importantes. D'abord parce qu'aucune énergie n'est totalement décarbonée (même le nucléaire et les éoliennes génèrent du CO<sub>2</sub>). Ensuite parce qu'aucune production énergétique n'est totalement sans effet environnemental (déchets nucléaires, batteries au lithium...). Enfin, parce que c'est la seule solution vraiment vertueuse économiquement : non seulement pour les ménages, mais aussi à long terme pour l'Etat.

L'absence de consommation signifie qu'il n'est plus utile de construire de nouvelles centrales électriques coûteuses, de les entretenir ou de les renouveler. La meilleure énergie, on ne le répétera jamais assez, est celle que l'on ne consomme pas. Il semblerait néanmoins que la transition énergétique française obéisse à une sorte de « loi zéro », secrète et tacite, précédant ces trois principes, comme dans les romans d'Isaac Asimov sur la robotique : à savoir qu'il faudrait favoriser, coûte que coûte, l'électrification...

Aujourd'hui, nombre d'outils de transition, obscurs pour la plupart des gens, semblent pointer tacitement vers cet objectif, au détriment parfois de la rigueur scientifique ou même des objectifs... de transition énergétique. Voici quelques exemples. L'électricité, on le sait, n'est pas une énergie primaire, c'est-à-dire qu'il est nécessaire de la fabriquer, et que cette fabrication requiert à son tour de l'énergie.

Pour la production nucléaire, il est communément admis que le rendement est de 33 % : ainsi, quand le consommateur paie 1 kWh en énergie finale, il en aurait en réalité consommé trois fois plus : le coefficient de conversion est de 3. Avec l'énergie solaire, puisqu'on capte une énergie

déjà présente et gratuite, il suffit juste d'amortir l'énergie nécessaire à la fabrication des panneaux ; au-delà, le bénéfice énergétique est de 100 %.

Toute l'énergie rendue au consommateur est gratuite : son coefficient est de 0. Mais parce que, du point de vue du consommateur, le mode de production de l'électricité ne peut être distingué, on applique un coefficient moyen de conversion. **Ce coefficient pénalise donc les énergies électriques renouvelables (ENR) et favorise le nucléaire. En annonçant en janvier une révision du coefficient à 2,3 (alors que rien ne justifie vraiment cette baisse, sauf à parier sur l'avenir), la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) du ministère de la transition écologique et solidaire permet, de fait, aux solutions électriques peu efficaces de se redéployer dans les équipements de chauffage des logements neufs.**

Certains spécialistes dénoncent ainsi « le retour du grille-pain ». Cette méthodologie prospective ouvre la porte à des argumentaires permettant aux industriels d'affirmer légitimement que, puisque dans vingt ans leurs technologies seront vertueuses, il n'est pas utile d'en réduire la consommation aujourd'hui !

**Second exemple, la nouvelle réglementation thermique RE2020, à laquelle devront dès janvier 2021 répondre les bâtiments neufs, semble revenir en arrière sur certains acquis du label E + C- (pour énergie positive et bas carbone). Fini l'indicateur bâtiment à énergie positive (Bepos) qui permettait de faire le bilan de l'ensemble des consommations tous usages et de leur production d'ENR.**

### **Finis l'encouragement à l'autoproduction électrique**

Or, dans un bâtiment neuf, les usages réglementaires (chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage, climatisation, ventilation) ne représentent que 34 % des consommations, contre 66 % pour les autres usages (électroménager, Hi-Fi, TV, ordinateurs, etc.) qui, ceux-là, sont nécessairement électriques. On consommera inévitablement beaucoup plus d'électricité que prévu, puisque ces consommations ne seront pas mesurées...

**Finis aussi l'encouragement à l'autoproduction électrique. Dans la nouvelle réglementation, si vous produisez, ce sera uniquement pour votre propre consommation et non pas pour reverser l'excédent sur le réseau.** On préfère de loin visiblement une production électrique centralisée, et donc a priori plutôt nucléaire. Sinon, pourquoi décourager les productions électriques décentralisées puisqu'elles sont elles aussi décarbonées ?

On électrifie massivement, nous dit-on, pour décarboner. Toutefois, dans le même temps, le projet de loi de finances 2020 prévoit d'unifier, pour « plus de simplicité », la taxe sur le gaz renouvelable avec la taxe sur les énergies fossiles, à l'impact CO2 bien différent. Serait-ce une manière de freiner le soutien au gaz vert, principal concurrent de l'électricité dans les logements neufs ?

### **Dissonance entre la volonté politique et les choix techniques**

La programmation pluriannuelle de l'énergie portée par le gouvernement prévoit pourtant une part décroissante du nucléaire dans le mix électrique, en faveur des ENR électriques, et une part de plus en plus importante de la chaleur renouvelable...

Autant d'objectifs sur lesquels nous sommes déjà en retard, et que les choix énoncés ci-dessus, plus quelques autres tout aussi techniques, semblent contredire. Aujourd'hui, il semble y avoir une dissonance entre la volonté politique exprimée et les choix techniques, fiscaux et réglementaires faits. **D'où la question : existe-t-il une loi zéro de la transition énergétique qui favoriserait la production plutôt électrique, et plutôt nucléaire, au détriment de toutes les autres solutions de transition énergétique ?**

**Si une telle loi tacite existe, il est temps de l'assumer et de l'expliquer. Si la transition écologique par le nucléaire est le choix de la technocratie française, il faut l'expliquer clairement, non seulement aux décideurs politiques, mais aux Français.**

On entend trop souvent dire qu'il ne faut pas encombrer nos têtes politiques avec ces arbitrages austères et techniques... Mais il ne faudrait pas dissimuler des choix qui relèvent de la décision politique au creux d'arbitrages techniques de coefficients obscurs et de réglementations dont l'interprétation serait laissée aux seuls spécialistes.